

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Arlettaz Pauline

Cosignataires



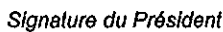
Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe Le Centre / Weber Nolan

Dépôt au nom d'une commission



Signature du Chef(fe) de groupe



Signature du Président

Titre

Imagine une STEP qui traite ses micropolluants

Texte de l'intervention

Le 19 juin 2017, le Conseil général a accepté un crédit d'engagement de CHF 17 mios pour remettre aux normes et agrandir la STEP de Collombey-Muraz.

Lors des débats, la question du traitement des micropolluants a été longuement discutée. Deux variantes étaient alors envisagées :

- Construction d'une conduite de rejet au Rhône (CHF 780'000)
- Installation d'un traitement spécifique des micropolluants (CHF 2 mios)

Le Conseil municipal avait alors privilégié la solution la plus économe, à savoir la conduite de rejet dans le Rhône, permettant de diluer les micropolluants rejetés par la STEP et de respecter ainsi les normes.

Toutefois, le projet prévoyait la conservation d'un espace spécifique visant à pouvoir intégrer un filtre à micropolluants a posteriori dans les cas où les besoins / visions évolueraient.

Lors des débats, le Conseil municipal avait indiqué: "[...] l'idée de pouvoir partir dans une première phase et dans le futur de pouvoir installer une station de micro-polluants était pour nous important. C'est pour ça que nous avons la place nécessaire, nous avons fait le nécessaire pour vraiment arriver peut-être dans 10-15 ans à créer une station de traitement de ces micro-polluants [...]" (pages 25-26 du PV mot à mot du 19.06.2017).

Neuf ans plus tard, le groupe du Centre souhaiterait qu'une nouvelle analyse soit effectuée afin de réévaluer la situation sous l'angle des évolutions légales et technologiques, ainsi que de l'évolution des connaissances sur le sujet, en particulierité l'impact des micropolluants sur la santé, et de la vision/responsabilité de notre commune.

Conclusion

Le groupe du Centre demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'équiper notre STEP d'un système permettant le traitement des micropolluants.

Collombey-Muraz, le 1^{er} mars 2026

1^{er} signataire:

